



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

*BULLETIN HEBDOMADAIRE*

*"Iteka n'Ijambo"*

*Uwo uri wese ubahirizwa*

**BULLETIN HEBDOMADAIRE N°454 DU 23 AU 29 DECEMBRE 2024**

## **0. INTRODUCTION**

Ce bulletin traite le contexte politique, économique, judiciaire et sécuritaire ayant marqué cette période. Il traite également les droits civils et politiques, les droits économiques, sociaux et culturels, les droits collectifs ainsi que les droits catégoriels et se clôture par une conclusion.

Ainsi, au cours de cette période couverte par ce bulletin, la situation des droits de l'homme et sécuritaire a été rapportée comme suit : au moins 5 personnes ont été tuées dont 2 retrouvées cadavres, 2 victimes de VBG, 1 personne enlevée et/ou porté

disparue, 1 personne torturée et 1 victime d'arrestation arbitraire.

Parmi les victimes, il y a 2 enfants tués, 1 membre du parti CNDD-FDD tué, 1 membre du parti CNL torturé et 1 Imbonerakure enlevé.

Des Imbonerakure, des administratifs et des policiers sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

## **LES GRANDS TITRES**

*I. CONTEXTE*

*II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES*

*III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS*

*IV. DROITS COLLECTIFS*

*V. DROITS CATEGORIELS*

# CONTENU

<b>I. CONTEXTE</b> .....	<b>4</b>
<i>I.1. CONTEXTE POLITIQUE</i> .....	<i>4</i>
<i>I.2. CONTEXTE ECONOMIQUE</i> .....	<i>5</i>
<i>I.3. CONTEXTE JUDICIAIRE</i> .....	<i>6</i>
<i>I.4. CONTEXTE SECURITAIRE</i> .....	<i>6</i>
<i>I.4.1. AUTRES FAITS SECURITAIRES</i> .....	<i>7</i>
<b>II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES</b> .....	<b>8</b>
<i>II.1. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE</i> .....	<i>8</i>
<i>II.1.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i> .....	<i>8</i>
<i>II.1.2. DES PERSONNES TORTUREES</i> .....	<i>9</i>
<i>II.2. DROIT A LA LIBERTE</i> .....	<i>9</i>
<i>II.2.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES</i> .....	<i>9</i>
<i>II.2.2. ARRESTATIONS ARBITRAIRES</i> .....	<i>10</i>
<b>III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS</b> .....	<b>10</b>
<i>III.1. CARENCE ET FLAMBEE DES PRIX DES PRODUITS BRARUDI</i> .....	<i>10</i>
<i>III.2. NON ACCES A L'EDUCATION DE QUALITE POUR LES ENFANTS</i> .....	<i>12</i>
<b>IV. DROITS COLLECTIFS</b> .....	<b>12</b>
<i>IV.1. CATASTROPHE NATURELLE</i> .....	<i>12</i>
<b>V. DROITS CATEGORIELS</b> .....	<b>13</b>
<i>V.1. DROITS DE L'ENFANT</i> .....	<i>13</i>
<b>VI. CONCLUSION</b> .....	<b>13</b>

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>BRARUDI</b>	: <i>Brasserie et Limonaderie du Burundi</i>
<b>CENI</b>	: <i>Commission Electorale Nationale Indépendante</i>
<b>CNDD-FDD</b>	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
<b>CNL</b>	: <i>Congrès national pour la liberté</i>
<b>COOPEC</b>	: <i>Coopératives d'Épargne et de Crédit</i>
<b>CV</b>	: <i>Curriculum Vitae</i>
<b>ECOFO</b>	: <i>Ecole Fondamentale</i>
<b>FDLR</b>	: <i>Forces Démocratiques de Libération du Rwanda</i>
<b>FLN</b>	: <i>Forces National de la Libération</i>
<b>OPJ</b>	: <i>Officier de Police Judiciaire</i>
<b>SNR</b>	: <i>Service National de Renseignement</i>
<b>TGI</b>	: <i>Tribunal de Grande Instance</i>
<b>UPRONA</b>	: <i>Union pour le Progrès National</i>
<b>VBG</b>	: <i>Violences Basées sur le Genre</i>

## I. CONTEXTE

Des problèmes de sécurité et de droits humains ont été signalés au Burundi au cours de la semaine de ce rapport. Un membre du parti CNDD-FDD a été tué à Makamba, et des corps sans vie ont été retrouvés à Mutimbuzi et Rugombo. De plus, deux Imbonerakure ont été battus à Rugombo.

D'autres incidents ont également été signalés, notamment une menace pour la stabilité économique des communes de Bukinanyana et Mabayi en raison de

### I.1. CONTEXTE POLITIQUE

#### Le Président Ndayishimiye se met en scène dans une émission publique

Le 27 décembre 2024, le Président de la République du Burundi, Evariste Ndayishimiye, a répondu aux questions de la population et des journalistes au Lycée Scheppers de Nyakabiga, à Bujumbura. Il a commencé par adresser ses vœux de Joyeux Noël et de Nouvel An 2025 à tous les Burundais, promettant que l'année 2025 serait une "année de changement" dans tous les secteurs, avec pour devise : "Une année du travailleur".

Le Président a abordé divers sujets, notamment la justice, l'administration, l'économie, la lutte contre la corruption, la diplomatie, la crise du carburant, le programme de fixation des prix, la question des devises et l'exploitation des gisements de minerais.

Concernant la justice, il a dénoncé les détentions illégales et les pratiques corruptives dans les cours et tribunaux. Il a promis des poursuites en flagrance contre les magistrats et autres fonctionnaires défaillants.

### I.2. CONTEXTE ECONOMIQUE

#### Vers l'exploitation des minerais du site de Murehe en province Kirundo ?

L'exploitation minière au Burundi est principalement axée sur les minerais précieux et stratégiques tels que le nickel, le tungstène, le coltan et l'or. Cette industrie joue un rôle crucial et incontournable dans l'économie dynamique et en pleine mutation du pays, contribuant de manière significative à la croissance économique et au développement des infrastructures indispensables. Cependant, le secteur minier est confronté à de nombreux défis majeurs et

la forêt de la Kibira. Un Congolais a échappé à la mort à Buganda, et une personne a été blessée à Rutana. Un garçon est mort suite à l'explosion d'une grenade offensive à Vugizo, et un enfant a été tué à Butaganzwa.

En outre, la province de Cibitoke a connu une pénurie de carburant et de boissons BRARUDI. Un cas de catastrophe naturelle a également été signalé.

En matière d'administration, il a mis en garde contre les fonctionnaires qui désertent leur poste pour fréquenter des bars durant les heures de service. Il a fixé un délai de 100 jours aux cadres des institutions pour présenter des projets répondant aux attentes des citoyens.

Le Président a également abordé la question de la corruption, promettant la création d'une commission pour enquêter sur les cadres responsables de malversations économiques. Il a conditionné l'ouverture des frontières avec le Rwanda à la remise des responsables du putsch de 2015.

Enfin, il a annoncé un nouvel accord avec la société SOTREVO Mining Company Limited pour l'exploitation des minerais à Murehe, dans la province de Kirundo. Cependant, les réponses du Président ont été jugées évasives par la population, qui attend des réponses concrètes aux préoccupations concernant l'expérience de SOTREVO.

complexes tels que la mauvaise gouvernance persistant depuis de nombreuses années, la corruption rampante qui éclabousse presque tous les niveaux de l'industrie et le manque de transparence qui nuit gravement aux opérations. La régulation et la gestion de l'exploitation minière sont fréquemment entravées par des pratiques corruptives qui sapent inévitablement l'intégrité essentielle du processus d'octroi de licences et de concessions nécessaires pour garantir un fonctionnement équitable et transparent. De plus, les bénéfices tirés de l'industrie minière ne profitent pas équitablement à l'ensemble de la

population, ce qui exacerbe de manière alarmante les tensions sociales et économiques déjà existantes, entraînant des déséquilibres et des injustices profondes au sein des communautés locales qui se sentent souvent négligées et marginalisées<sup>1</sup>.

La corruption a un impact majeur et dévastateur sur l'exploitation minière au Burundi, un pays qui souffre déjà d'un développement économique et social largement entravé par de nombreux défis complexes et interconnectés. Ce phénomène crée un climat d'insécurité et d'instabilité qui dissuade de manière significative les investissements étrangers, de sorte que le financement et les ressources nécessaires pour améliorer cette industrie sont raréfiés. En conséquence, cela provoque des perturbations alarmantes dans la production minière, ce qui s'avère cauchemardesque pour l'économie nationale qui peine déjà à se redresser. Par ailleurs, la corruption se traduit par une mauvaise répartition des revenus générés par l'exploitation minière, privant ainsi le Burundi de ressources vitales et essentielles nécessaires pour son développement durable, son bien-être social et son avenir prospère

### Cas d'illustration :

Le gouvernement burundais récemment a accordé à la société SOTREVO Mining Company Limited un permis d'exploitation minière pour extraire des minerais à Murehe. Cependant, cette décision soulève des préoccupations concernant la transparence, la compétitivité et la fiabilité du processus.

L'octroi du permis sans appel d'offres ni compétition ouverte suscite des doutes sur l'intégrité du processus de sélection. L'absence d'une compétition implique alors l'absence d'une évaluation objective des capacités techniques diversifiées de plusieurs entreprises sur base des critères de performance maximales, ce qui pourrait avoir un impact considérable sur l'exploitation effective de ces minerais. De plus, l'étude de faisabilité réalisée par SOTREVO n'a pas été vérifiée de manière indépendante, ce qui pourrait nuire à l'objectivité des résultats.

Des questions se posent également sur l'origine de

la société SOTREVO, ses propriétaires et son expérience technique. Les contradictions entre les discours officiels ajoutent à l'incertitude.

Dans le communiqué de presse, il est présenté que la société SOTREVO a adressé, en date du 19 octobre 2024, une correspondance au ministère en charge des mines pour manifester son intérêt en vue de l'exploitation du gisement de Murehe. Néanmoins, lors de l'émission publique animée en date du 27 décembre 2024, le Président de la République a indiqué que c'est plutôt l'Etat Burundais qui a pris l'initiative d'entrer en contact avec des experts la société SOTREVO<sup>2</sup>.

Egalement au cours de cette émission, le président Evariste Ndayishimiye ainsi que le ministre ayant les mines dans ses attributions n'ont pas pu donner de la lumière sur l'origine de la société SOTREVO, ses propriétaires, son expérience technique ainsi que les critères d'octroi du site de Murehe à cette société.

Rappelons qu'en date du 16 juillet 2024, les gestionnaires de la société minière BUMECO (Burundi Metal Company), opérant au Nord-Est du Burundi, ont révélé au chef de l'Etat l'existence de minerais de cassitérite et de coltan dans une concession du parc national de Murehe. Cette révélation faisait état d'une quantité estimée à 12.700.000 tonnes pour un montant de plus 50 milliards de dollars. Ces déclarations sur ces quantités ainsi que des recettes de l'Etat sont hypothétiques étant donné qu'elles devraient normalement figurer dans un document d'étude de faisabilité et soumis à l'OBM pour des analyses. Or ce document n'était pas disponible.

Pour améliorer la transparence dans l'exploitation minière au Burundi, La Ligue Iteka recommande au Gouvernement de renforcer la mise en œuvre et le suivi des réglementations nationales et internationales. Cela inclut la mise en place de mécanismes de surveillance indépendants pour contrôler les activités minières, ainsi que l'adoption de politiques anti-corruption plus rigoureuses.

<sup>1</sup>A. Akinin, "La «malédiction des ressources» dans les pays miniers en développement," in \*L'économie des ressources minérales et le défi de la soutenabilité ...\*, 2021.

<sup>2</sup><https://www.youtube.com/live/mXHEZNVikBk>, [2:00 :15 – 2 :02 :07]

### ***1.3. CONTEXTE JUDICIAIRE***

#### **Sept membres du parti UPRONA emprisonnés illégalement en commune et province Bururi**

Daniel Nitunga, Emmanuel Ndimubandi, Élie Nzeyimana, Albert Ndayishimiye, Abdoul Kwizera, François Manirambona et Dieu -Aimé Nsengiyumva tous membre du parti UPRONA de la colline Mugozi, commune et province Bururi ont été tous acquittés depuis le 4 juillet 2024 par la cour d'appel de Bururi mais restent dans la prison de Rumonge.

Le procureur général près la cour d'appel de Bururi Emmanuel Iradukunda dit que la décision de les

garder dans la prison vient du haut qu'il ne précise pas.

Ces hommes poursuivis pour des cas d'assassinat à la machette en mai 2023 sur cette colline avaient été acquittés également par le TGI Bururi.

Les membres de leurs familles demandent l'intervention des organisations de la société civile car ils sont emprisonnés illégalement surtout qu'ils détiennent même des attestations de non-pourvoi.

### ***1.4. CONTEXTE SECURITAIRE***

#### **Un membre du parti CNDD-FDD tué en commune Vugizo, province Makamba**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 décembre 2024 indique qu'en date du 22 décembre 2024, vers 20 heures, sur la colline et zone Jongwe, commune Vugizo, province Makamba, un prénommé Joël a été tué à l'aide d'une machette par son grand frère Gad.

Selon des témoins, la source de l'incident serait les conflits fonciers où les parents de la victime lui chérissaient plus que son grand frère d'où la manifestation du chagrin.

L'élément déclencheur serait les bêtes de la victime qui auraient endommagé les champs de son grand frère et à l'arrivée après le rapport de sa femme, Gad a organisé le plan de massacrer son frère à la machette et a pris le large.

Après la fouille perquisition de la police, on a découvert des habits tachés de sang dans sa maison et la femme a manqué à répondre aux diverses questions de la police. Pour le moment l'auteur présumé de l'incident est en cavale alors que sa femme est sous les mains de la police pour des raisons d'enquête. Ils sont tous des membres du parti CNDD-FDD.

#### **Un corps sans vie retrouvé en commune Mutimbuzi, Bujumbura- rural**

En date du 27 décembre 2024, près de la rivière Muzazi, qui sépare la zone Muzinda, commune Rugazi, province de Bubanza et la zone Rubirizi, com-

mune Mutimbuzi, province de Bujumbura rural, un corps sans vie d'un homme non identifié d'environ 40 ans, a été découvert.

Selon des témoins oculaires, l'homme a été frappé à la tête car le corps de la victime avait une importante hémorragie au niveau des oreilles et du nez. La police, accompagnée des autorités locales, s'est rendue sur les lieux pour effectuer les premières investigations. Le corps a été transféré à la morgue de l'hôpital local de Mutimbuzi.

#### **Un corps sans vie retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke**

En date du 24 décembre 2024, un homme âgé d'une trentaine d'années a été retrouvé mort, pendu à un arbre, sur la colline Mparambo 1 de la commune de Rugombo, province Cibitoke.

Selon un témoin oculaire, le corps, en état de décomposition avancée, était situé à environ 500 mètres de la route nationale RN5 Bujumbura-Rugombo.

Selon les premières constatations, la victime, dont l'identité reste à établir, portait des vêtements soignés, suggérant qu'il pourrait s'agir d'une personne ayant un certain niveau d'éducation. Les circonstances exactes de son décès demeurent floues. Les habitants de la région, choqués par cette découverte macabre, émettent l'hypothèse d'un meurtre suivi d'un déplacement du corps.

L'administrateur communal de Rugombo a confirmé la découverte du corps et les autorités ont

procédé à son inhumation le 25 décembre 2024, après avoir désinfecté les lieux pour des raisons sanitaires.

Il a également indiqué qu'une enquête était en cours pour déterminer les causes exactes du décès et identifier les éventuels responsables.

### **Deux Imbonerakure battus en commune Rugombo, province Cibitoke**

Dans la nuit du 22 au 23 décembre 2024, Alphonse Kubwi alias Cuma et Matwi Gikoko, Imbonerakure ont été battus après avoir été pris en flagrant délit de vol de mangues dans la sur la colline Rusiga, commune de Rugombo, province de Cibitoke.

Selon les témoignages recueillis, les deux hommes ont été surpris par des habitants locaux alors qu'ils transportaient cinq sacs remplis de mangues volées dans des champs privés. Ces derniers, excédés par

#### **1.4.1. AUTRES FAITS SECURITAIRES**

### **La forêt de la Kibira, une menace pour la stabilité économique des communes de Bukinanyana et de Mabayi, province Cibitoke**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 décembre 2024 indique que la proximité des communes Bukinanyana et Mabayi avec la forêt de la Kibira favorise la présence de groupes armés comme le FLN et le FDLR.

Les populations locales, tentées par les sommes d'argent proposées par ces groupes en échange de vivres et de renseignements, courent de graves dangers.

En commune Mabayi, la peur s'est emparée des habitants depuis plusieurs semaines. De nombreux hommes ont fui leurs foyers par crainte d'être arrêtés par les des agents du SNR et la police, accusés de collaborer avec les rebelles.

Face à cette situation, les autorités semblent fermer les yeux, laissant la population subir les conséquences de cette insécurité. Par ailleurs, la présence des rebelles, qui utilisent des devises étrangères pour acheter des biens sur les marchés locaux, contribue à une flambée des prix, pénalisant ainsi les populations civiles.

les vols répétés commis dans la région, auraient procédé à un lynchage. Les victimes ont été transportées d'urgence dans une structure de santé où elles sont actuellement hospitalisées dans un état grave. Bien que les autorités aient réussi à les évacuer des mains de la foule, les victimes sont dans un état critique.

L'administrateur communal de Rugombo a confirmé ces événements et a appelé la population à ne pas se faire justice. Il a également assuré que des enquêtes étaient en cours pour faire la lumière sur cette affaire et traduire les coupables en justice.

Les habitants de la région accusent depuis plusieurs jours les jeunes membres du parti au pouvoir d'être à l'origine de nombreux vols dans les champs. Ils déplorent l'impunité dont bénéficient ces derniers et menacent de continuer à se faire justice s'ils ne voient pas d'actions concrètes de la part des autorités.

### **Un Congolais échappe à la mort en commune Buganda, province Cibitoke**

En date du 26 décembre 2026, un commerçant congolais a échappé de justesse à un lynchage présumé orchestrer par des Imbonerakure, sur la colline Ruhagarika, commune Buganda, province de Cibitoke.

L'incident s'est produit en fin d'après-midi, alors que la victime traversait la rivière Rusizi pour se rendre au Burundi.

Selon des témoins, des Imbonerakure auraient tenté de le dépouiller de son argent et l'auraient roué de coups. Pour échapper à ces agresseurs, le commerçant congolais a été contraint de se jeter dans la rivière et de regagner la rive congolaise à la nage. Cet acte de violence a suscité une vive indignation au sein de la communauté locale. Les habitants craignent que cette agression ne déclenche des représailles contre les commerçants burundais opérant en République Démocratique du Congo.

Contacté à ce sujet, l'administrateur communal de Buganda, Pamphile Hakizimana, a indiqué n'avoir pas été informé de cet incident. Il a toutefois assuré que des enquêtes vont être menées pour faire toute la lumière sur cette affaire.

Ces événements s'inscrivent dans un contexte marqué par une recrudescence de violences à la frontière, imputées notamment aux Imbonerakure. De nombreux commerçants, burundais comme congolais, ont été victimes d'agressions et de vols dans cette région.

### **Une personne blessée en commune et province Rutana**

En date du 27 décembre 2024, vers 8 heures, sur la colline Nyarubere, zone, commune et province Rutana, Anicet Niragira, membre du parti CNDD-FDD, a été battu et blessé au niveau de la tête, du visage, des bras et des jambes par la population.

## **II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES**

Le Burundi fait partie des pays adhérant au pacte international relatif aux droits civils et politiques (1965) et son protocole facultatif (1976) sans aucune réserve le 9 mai 1990, ce qui dans le cadre de sa mise en application, le Burundi a pris des mesures dans la législation interne notamment dans sa constitution du 7 juin 2018 (Loi principale) en son article 19 qui garantit que tous les droits proclamés et ga-

### **II.1. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE**

#### **II.1.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE**

#### **Une fille violée en commune et province Rumonge**

Dans la nuit de 28 décembre 2024, vers 2 heures du matin, sur la colline Kanyenkoko, commune et province Rumonge, A.C.C.I, domestique, âgée de 15 ans, a été violée par Fenja Nibogora, son employeur.

Selon la victime, son patron a profité de l'absence de sa femme car cette dernière était hospitalisée à l'hôpital de Rumonge. Le présumé auteur a été arrêté par le comité mixte de sécurité collinaire puis conduit au cachot du commissariat de police de Rumonge où il est incarcéré. Quant à la fille, elle a été conduite à l'hôpital de Rumonge pour la prise en charge médicale.

#### **Une fille violée en commune Matongo, province Kayanza**

Le 11 décembre 2024, vers 12 heures, une information est parvenue à la Ligue Iteka indiquant que sur la colline Bandaga, commune Matongo, province Kayanza, une fillette de 7 ans, D.N. élève en 2<sup>ème</sup>

Selon des sources sur place, il a été attrapé dans un champ de maïs en train de voler la récolte de maïs. Il a été conduit au cachot du commissariat communal de Rutana mais il n'était pas accueilli car il était blessé et l'OPJ a ordonné de lui conduire à l'hôpital de Rutana.

Jean Bigirimana et Elias Ndayizeye qui étaient parmi ceux qui l'ont frappé, ont été arrêtés et conduits au cachot du commissariat communal de Rutana.

Anicet faisait partie de ceux qui venaient d'être libérés par la décision du président de la République du Burundi et avait été détenu pour vol aussi.

ratifiés par les textes internationaux régulièrement ratifiés font partie intégrante de cette constitution, des textes d'application sont mis en place notamment le code pénal du 29 décembre 2017 et le code de procédure pénal du 11 mai 2018 et d'autres institutions de protection des droits de la personne humaine au Burundi ont été créés.

primaire à l'ECOFO Ryakabamba II, a été violée par une personne inconnue.

Selon un témoin oculaire, la victime rentrait de l'école lorsqu'elle a rencontré l'agresseur. Un petit garçon de 12 ans, Gilbert Irakoze, qui étudie dans la même école, a découvert D. couchée et pleurant. Il a alerté une dame du nom d'Elysée, qui a appelé les parents de la victime pour la porter à l'hôpital.

À l'hôpital Matongo, l'infirmier a confirmé le viol. Cependant, D. a accusé Gilbert d'être l'auteur du viol, mais l'infirmier après la consultation de Gilbert, l'infirmier a écarté cette possibilité en raison de la gravité des blessures et de l'âge de Gilbert.

Les Imbonerakure sont venus arrêter Gilbert, mais l'infirmier a témoigné en sa faveur. Deborah a finalement reconnu qu'elle n'avait pas vu le visage de son agresseur et avait accusé Gilbert par erreur. La victime a été transférée à l'hôpital Kayanza pour poursuivre son traitement.



## **II.1.2. DES PERSONNES TORTUREES**

### **Un membre du parti CNL torturé en commune Musigati, province Bubanza**

En date du 25 décembre 2024, vers de 20 heures, sur la colline Buhurika, zone Musigati, province Bubanza, Ernest Ntaconayigize, membre du parti CNL a été torturé dans un bistrot par le chef de colline Buhurika, Japhet Niyonkuru, accompagné de plusieurs Imbonerakure dont Désiré Niyongabo, chef des Imbonerakure sur cette colline, Flora sœur du chef de la colline, Elias Minani surnommé Munagaza, Mayondori surnommé Kamenge, Fabricee, Léonidas et Francine, tous membre du parti CNDD-FDD.

Selon des témoins oculaires, Ils l'ont battu à coups de bâtons jusqu'à ce qu'il perde connaissance et ils

l'ont transporté d'urgence à l'hôpital communal de Musigati, de peur qu'il meure sur place.

Japhet avait eu un différend financier avec la victime et il avait usé la justice contre le chef de colline pour récupérer une somme d'argent qu'il lui devait. La dette a été remboursée et Niyonkuru n'a pas cessé de lui reprocher de le faire humilié.

Les Imbonerakures ont été arrêté et sont en train d'être auditionné par les OPJ. La population attend l'action de l'administrateur communal de Musigati, Joachim Nduwumukama, à prendre des mesures fermes contre ce chef de colline où il est natif aussi.

## **II.2. DROIT A LA LIBERTE**

### **II.2.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES**

#### **Un Imbonerakure enlevé en commune Bugendana province Gitega**

En date du 24 décembre 2024, vers 14 heures, au centre Bugendana, colline et zone Bitare, commune Bugendana, province Gitega, Philotert Hakizimana âgé de 24 ans, agent de Lumicash et membre de la milice Imbonerakure, a été enlevé par des personnes non identifiées.

Selon des sources sur place, depuis 13 heures, ceux qui étaient au centre voyaient un véhicule qui était garé sur le lieu. Puis ce véhicule de marque Hilux double cabine a quitté cette place.

Au moment où Philotert venait du marché Bitare, le même véhicule est revenu. Puisque Philotert exerçait ses fonctions d'agent Lumicash à ce centre, il s'est dirigé vers le super-géant pour prendre une somme d'argent avec un bordereau de versement complété à verser sur le compte de la COOPEC se trouvant à ce centre à quelques 30 mètres.

Selon les mêmes sources en traversant la route pour entrer dans le COOPEC, un homme en tenue civile a appelé Philotert puis l'a obligé d'embarquer dans le véhicule. Philotert est entré après avoir appelé une dame guichetière de la COOPEC pour lui remettre cet argent avec le bordereau de versement complété à verser sur le compte de la COOPEC se trouvant à ce centre à quelques 30 mètres.

Selon les mêmes sources en traversant la route pour entrer dans le COOPEC, un homme en tenue civile a appelé Philotert puis l'a obligé d'embarquer dans le véhicule. Philotert est entré après avoir appelé une dame guichetière de la COOPEC pour lui remettre cet argent avec le bordereau de versement complété puis le véhicule est parti à grande vitesse. Depuis ce jour, il est injoignable sur ses téléphones.

#### **Une personne enlevée puis retrouvé en commune Mukaza, Bujumbura-mairie**

En date du 24 décembre 2024, Don Fleury Niyuhire, un commerçant âgé de 26 ans, résidant dans le quartier Jabe III et exerçant ses activités au marché Ruvumera de la zone Buyenzi, a été enlevé par des gens non identifiés le 24 décembre 2024.

Selon les témoignages de sa famille, le jeune homme a répondu à un appel téléphonique l'invitant à se rendre au marché Siyoni. Depuis lors, il n'a plus donné signe de vie.

Le 25 décembre 2024, la famille a finalement retrouvé Don Fleury sur une position de la police.

Selon les témoins, le jeune homme avait été interpellé par la police lors d'une patrouille, mais qu'il avait été dépouillé de ses effets personnels, notamment de ses deux téléphones portables et de l'argent qu'il avait sur lui.

Les raisons de cette interpellation et les circonstances exactes de son arrestation restent floues. La famille de la victime exhorte les autorités compé-

tentes à mener une enquête approfondie afin de faire toute la lumière sur cette affaire et de retrouver les auteurs de cet acte ignoble.

### **II.2.2. ARRESTATIONS ARBITRAIRES**

#### **Une personne arrêtée en commune Giharo, province Rutana**

En date du 24 décembre 2024, sur la colline Muzye, commune Giharo, province Rutana, Charifu Abudoule, représentant du mosquée de la colline et zone Muzye, commune Giharo, province Rutana a été arrêté par des policiers sous l'ordre d'Olivier Nibitanga, Gouverneur de ladite province.

mais il y avait des lamentations que l'engrais est mal distribué, que la quantité est insuffisante et est réservé aux autorités seulement.

En revenant à l'ordre, ce gouverneur a battu ces personnes et c'est ainsi que Charifu Abudoule a dit à ce Gouverneur qu'il ne faut pas battre ces personnes car elles ont payé leur argent afin que leurs champs soient bien entretenus.

Selon les mêmes sources, chaque personne voulait aller devant pour être servi et Olivier Nibitanga, Gouverneur de la province Rutana était ce jour-là, afin de bien suivre le déroulement de ces activités qui venait de commencer il y avait quelque jours

Par après, ce Gouverneur a ordonné aux policiers d'arrêter Abudoule et l'ont conduit au cachot du poste de police à Muzye avant d'être libéré vers le soir de ce même jour.

## **III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS**

### **III.1. CARENCE ET FLAMBEE DES PRIX DES PRODUITS BRARUDI**

#### **Pénurie du carburant et des boissons Brarudi en province Cibitoke**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 décembre 2024 indique que les pénuries récurrentes de carburant et de boissons BRARUDI ont engendré de multiples abus et violations des droits des citoyens depuis le début du mois de décembre 2024.

Bukinyana se distingue par un niveau de mécontentement relativement faible par rapport aux autres communes de la province Bujumbura. Cette situation s'explique en grande partie par le fait que le Premier ministre, originaire de cette commune, exerce une influence considérable sur les décisions locales. Grâce à ses investissements personnels dans divers secteurs (sucre, boissons, matériaux de construction, carburant), il contribue à améliorer les conditions de vie des habitants et à atténuer les effets des pénuries qui touchent d'autres régions.

Le secteur des transports est particulièrement touché. Les transporteurs, accusés d'utiliser du carburant importé illégalement des pays voisins, sont soumis à des amendes excessives, à la confiscation de leurs véhicules ou de leur carburant. Face à cette situation, les passagers sont contraints de voyager dans des conditions déplorables : surpopulation dans les véhicules et tarifs exorbitants, parfois triplés.

#### **Grogne des agriculteurs en province de Makamba**

Les agriculteurs de la province de Makamba au Burundi sont confrontés à une grave pénurie de fertilisants, notamment d'urée, essentielle à la croissance des cultures. Cette situation, qui perdure depuis le début de la saison culturale 2025A, met en péril leurs rendements et menace leur sécurité alimentaire.

Quant à la pénurie de boissons BRARUDI, il s'agit moins d'une véritable pénurie que d'une spéculation organisée. Des commerçants, souvent en collusion avec des autorités locales, dissimulent les produits pour les revendre au marché noir à des prix exorbitants. Cette pratique profite à un petit cercle d'individus tout en pénalisant fortement les consommateurs.

Plus de 45% des besoins en fertilisants ne sont pas satisfaits dans la province, entraînant une diminution significative des rendements agricoles et réduisant les revenus des agriculteurs. Les agriculteurs expriment leur frustration et leur désespoir face à

cette situation, qui accroît leur vulnérabilité face aux aléas climatiques et aux maladies des plantes.

La pénurie d'urée met en évidence les vulnérabilités du secteur agricole et les conséquences sociales et économiques qu'elle peut engendrer. Il est urgent de trouver des solutions pour garantir un approvisionnement régulier en fertilisants et ainsi soutenir les agriculteurs dans leurs efforts pour assurer leur subsistance et celle de leurs familles.

### **Hausse des prix de produits divers au Burundi**

Les fêtes de fin d'année arrivent dans un contexte difficile pour les acheteurs burundais. Le faible pouvoir d'achat les empêche d'acquérir des vêtements et des produits alimentaires, qui ont connu une flambée des prix. Par exemple, le kilo de viande est passé de 20 000 à 230 000 francs, et le régime de banane coûte désormais entre 35 000 et 40 000 francs.

Les produits brassicoles, tels que la bière, sont introuvables depuis Noël, ce qui pousse les propriétaires de buvettes à vendre des boissons d'origine tanzanienne. De plus, les prix des produits Brarudi sont spéculés, avec des bouteilles d'Amstel et de Primus vendues à des prix exorbitants.

Les anciens de la région de Buragane déplorent la situation actuelle, qui contraste avec les célébrations de Noël et du Nouvel An d'autrefois, où les Burundais célébraient avec les produits de leurs propres plantations. Ils critiquent les autorités administratives et policières pour leur incapacité à réguler les prix et à lutter contre la spéculation.

### **Des spéculations faites par l'administrateur de la commune autour des boissons BRARUDI en province Bururi**

Les commerçants de la commune de Bururi accusent l'administrateur communal de spéculer sur les boissons Brarudi. Felix Niyongabo, propriétaire d'un bar situé près du parking de Bururi, témoigne que les consommateurs soupçonnent l'administrateur de cacher des stocks de boissons pour en faire monter artificiellement les prix, notamment pendant

les fêtes. Ils demandent que des mesures soient prises pour sanctionner ces pratiques."

### **Manque des boissons Brarudi en province Karuzi**

Une pénurie sans précédent de boissons Brarudi a frappé la province de Karuzi durant la semaine du 23 au 29 décembre 2024. Les habitants de toute la province se sont retrouvés confrontés à une rupture de stock totale, les obligeant à modifier leurs habitudes de consommation lors des fêtes de fin d'année et n'ont utilisé que boissons et jus en plastiques.

### **Manque d'eau potable en commune et province Bururi**

Depuis le 24 décembre 2024, les habitants de Kabuye et de Rumonyi, en commune et province de Bururi, sont confrontés à une grave pénurie d'eau potable. Cette situation est due à la décision de l'administration communale de couper l'alimentation en eau du réseau RUSESO-KABUYE-MUTUTU, justifiée par le refus des habitants de payer une redevance forfaitaire de 20 000 fbu par mois pour chaque foyer équipé d'un robinet.

Cependant, les habitants contestent cette décision, arguant qu'ils n'ont jamais reçu de factures détaillées et qu'une somme de 70 000 fbu par ménage avait déjà été réclamée au mois d'août 2024. Ils soulignent également que la commune a cessé de gérer le réseau d'eau potable depuis 2021, suite à une directive nationale interdisant aux communes de percevoir des redevances sur l'eau.

Les habitants de Kabuye et de Rumonyi sont prêts à payer des factures à partir du moment où la commune reprendra la gestion effective de l'eau et mettra en place un système de facturation transparent. Ils demandent l'intervention de l'administration provinciale pour résoudre ce conflit et garantir l'accès à l'eau potable, un droit fondamental.

### **III.2. NON ACCES A L'EDUCATION DE QUALITE POUR LES ENFANTS**

#### **Manque criant des bancs pupitres en commune et province Rumonge**

La commune de Rumonge au Burundi est confrontée à une crise éducative sans précédent. Le manque criant de bancs-pupitres, estimé à plus de 7 570, met en péril la qualité de l'enseignement et les conditions d'apprentissage des élèves.

Cette pénurie touche toutes les écoles, fondamentales et post-fondamentales, et oblige les élèves à s'asseoir sur des pierres. La directrice communale de l'éducation, Madame Nintunze, a souligné que ce manque de matériel est l'une des principales causes de l'échec scolaire.

Malgré les efforts de quelques organisations, comme la microfinance Messi qui a fait don de 200 bancs-pupitres, la situation demeure préoccupante. La politisation du système éducatif, avec des responsables pédagogiques majoritairement issus du parti au pouvoir, contribue également à la dégradation du climat scolaire.

Sur ce problème s'ajoute le phénomène de politisation dans les milieux scolaires. En effet, les responsables pédagogiques sont en grande majorité issus du parti au pouvoir, le CNDD-FDD. Cette affiliation partisane a des conséquences directes sur le climat scolaire et la qualité de l'enseignement.

Les écoles sont devenues des espaces de propagande politique où, l'idéologie du parti est diffusée de manière systématique. La tenue régulière de réunions politiques au sein des établissements, la création de comités partisans dans chaque classe et les dénigrement à l'égard des enseignants non-membres du parti en témoignent.

### **IV. DROITS COLLECTIFS**

#### **IV.1. CATASTROPHE NATURELLE**

##### **Une pluie torrentielle mêlée de vent violent et de grêle ont causé des dégâts en commune Bukemba, province Rutana**

En date du 29 décembre 2024, vers 15 heures, sur presque toutes les collines de la zone Butare, commune Bukemba, province Rutana, une pluie torrentielle mêlée de vent violent et de grêle ont causé des dégâts humains et matériels.

Il est urgent que les autorités locales et les acteurs de l'éducation prennent des mesures pour améliorer les conditions d'apprentissage et garantir à tous les enfants un accès à une éducation de qualité.

##### **Le recrutement des enseignants au Burundi : un système gangréné par la corruption**

Le secteur de l'éducation au Burundi est confronté à des défis importants, notamment en ce qui concerne le recrutement des enseignants. Malgré les besoins urgents en personnel enseignant, le processus de recrutement est souvent entaché par la corruption et le favoritisme.

Des cas récents ont mis en évidence ces pratiques. Dans certaines communes, comme Bukinanyana, Cibitoke et Mugina, des enseignants bénévoles travaillent dans des conditions précaires, tandis que les nouveaux recrutements privilégient les proches des responsables locaux ou ceux qui ont versé des pots-de-vin.

**Un exemple flagrant** est celui de Mabayi, où deux nouvelles sections ont ouvert sans enseignants qualifiés. Le directeur communal a préféré recruter sa nièce, économiste de formation, plutôt que de respecter la liste d'attente établie conformément à l'ordonnance ministérielle.

Cette situation n'est pas isolée, et de nombreux directeurs d'école dénoncent un décalage entre les besoins réels exprimés et les décisions prises. Il est urgent de mettre fin à ces pratiques corruptibles et de garantir un recrutement transparent et équitable des enseignants pour améliorer la qualité de l'éducation au Burundi.

Selon des témoins oculaires, pendant que le soleil brillait, une pluie torrentielle mêlée de vent très violent et de grêle est tombée et a causé des dégâts humains et matériels.

Des églises ont été totalement démolies, citons par exemple l'église Charismatique sise à Kinyarwanda qui est tombée en ruine et certains adeptes ont perdu leurs vies sur le champ, d'autres ont perdu connaissance, d'autres ont été grièvement blessés.

Des écoles différentes ont été touchées et démolies, ont été ravagés, ainsi plusieurs personnes n'ont pas citons par exemple cinq salles de classe de l'école fondamentale de Butare, des maisons ont été touchées et démolies par le vent, des champs de maïs pu avoir où passer la nuit, de quoi à mettre sous la dent, et où loger.

## **V. DROITS CATEGORIELS**

### **V.1. DROITS DE L'ENFANT**

#### **Un garçon mort suite à l'explosion d'une grenade offensive en commune Vugizo, province Makamba**

En date du 20 décembre 2024, vers 9 heures, sur la colline de Kiyazi, commune Vugizo province Makamba, dans un ménage de la colline Kiyazi a eu une explosion d'une grenade qui a emporté la vie d'un certain Faless âgé de 15 ans.

Il réside à 3 km seulement de la chaîne de montagne d'Inanzerwe. De son passage, le garçon a découvert cette grenade et l'a qualifié d'objet précieux et l'a mis dans sa poche pour venir la conserver dans sa chambre.

Le lendemain, au passage des vendeurs de vieux

objets métalliques, ce garçon a commencé à préparer ses objets et pendant ce temps, la grenade qu'il avait dans ses mains a explosé au moment où il vérifiait son poids sur la balance. Les enquêtes conjointes de la police du commissariat de Vugizo et de l'administration sont en cours.

#### **Une enfant tuée en commune Butaganzwa province Kayanza.**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 décembre 2024 indique qu'en date du 4 décembre 2024 sur la colline de Kiryama, commune Butaganzwa, province Kayanza, Ariella Izonyongera âgée de 15ans, travailleuse domestique a tuée Butoyi âgée de 2ans par mégarde.

## **VI. CONCLUSION**

La Ligue Iteka constate et dénonce la détérioration persistante des droits de l'homme dans tout le pays. Elle condamne l'impunité des auteurs de crimes et lance un appel urgent :

- ⇒ Au Gouvernement burundais de garantir le respect des droits humains, notamment la liberté d'expression, d'association et de réunion;
- ⇒ Au Gouvernement de Gitega de mettre fin à l'impunité en traduisant devant la Justice et tenir responsables de leurs actes les auteurs de violations des droits humains;
- ⇒ Au même gouvernement de prendre des mesures pour améliorer la situation sécuritaire dans le pays, notamment en luttant contre la violence et la criminalité;
- ⇒ Au Gouvernement de renforcer la mise en œuvre et le suivi des réglementations nationales et internationales;
- ⇒ Au gouvernement de mettre en place de mécanismes de surveillance indépendants pour contrôler les activités minières, ainsi que l'adoption de politiques anti-corruption plus rigoureuses;
- ⇒ Au gouvernement du Burundi de mettre fin à la pratique de la politisation du système éducatif dans les milieux scolaires et garantir le droit à l'éducation de qualité aux enfants futures cadres de ce Pays.